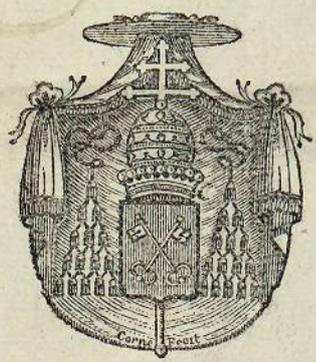


Resp Pj pl B001413

RELATION DE LA GUÉRISON DE LA SOEUR SAINTE-CLOTILDE ,

*Religieuse du monastère des Bénédictines de cette
ville ,*

Opérée le 25 juillet 1822.



TOULOUSE,
Augustin MANAVIT , imprimeur du Roi et de Monseigneur
l'Archevêque.

1822.



*Propriétaire de cette relation , je poursuivrai tout
contrefacteur ou débitant de contrefaçon.*

A. Manavit

RELATION

DE LA GUÉRISON

DE LA SOEUR SAINTE-CLOTILDE ,

Religieuse du monastère des Bénédictines.

LE 2 septembre 1821 , la sœur Clotilde , religieuse de l'ordre de Saint-Benoit , âgée de 23 ans , eut le malheur de se donner un coup si violent à la jambe droite qu'il lui en ôta l'usage. Le pied se tourna , la jambe se roidit et n'eut plus ni chaleur , ni mouvement. Le genou s'enfla ; la malade y ressentait de violentes douleurs , et quand elle faisait le moindre mouvement , ou que ses compagnes la portaient de son lit sur une chaise longue , la force de la douleur lui faisait jeter les hauts cris. On avait appelé et consulté les chirurgiens et médecins les plus habiles de Toulouse , qui , ayant employé pendant plusieurs mois et sans aucun succès , tous les secours de l'art , déclarèrent que leurs soins devenaient inutiles. On cessa donc de faire aucuns remèdes , et la sœur Clotilde resta dans ce cruel état depuis le jour de son accident jusqu'au 25 juillet 1822.

Cette religieuse avait prié plusieurs fois Mgr. l'Archevêque , qui allait de temps en temps la consoler , l'encourager à la patience et à la résignation , d'écrire à M. le prince de Hohenlohe pour la recommander à ses prières. Ce prélat différa long-temps à satisfaire ses désirs ; enfin , touché de ses instances et de celles de la communauté , il se détermina à écrire à ce prince pour lui exposer le triste et douloureux état de cette jeune

religieuse, et pour lui demander le secours de ses prières, dans lesquelles elle avait une grande confiance.

Mgr. l'Archevêque écrivit donc au prince, le 22 mai; il en reçut la réponse suivante : « Le 25 » du mois de juillet, à huit heures, je dirai, con- » formément à votre demande, pour votre gué- » rison, mes prières. Joignez-y, à la même heure, » après avoir confessé et communiqué, les vôtres » avec cette ferveur évangélique et cette con- » fiance *plénière et continuée* que nous devons à » notre rédempteur J. C. Excitez au fond de » votre cœur les vertus divines d'un vrai repen- » tir, d'un amour chrétien, d'une croyance sans » bornes d'être exaucée, et d'une résolution » inébranlable de mener une vie exemplaire » afin de vous maintenir en état de grâce, etc. » signé le prince Hohenlohe », et aussitôt qu'il eut reçu cette réponse, Mgr. l'Archevêque s'empressa d'aller communiquer la lettre du prince à la sœur Clotilde, qui au moment où elle entendit prononcer *le 25 juillet*, leva les yeux et les mains au ciel, en disant... : Ah! c'est le jour de la fête de mon saint patron; que ne dois-je pas espérer!

Mgr. l'Archevêque traça à la sœur Clotilde la conduite qu'elle devait tenir pour se conformer à tout ce que le prince prescrivait; ce prélat lui promit, non-seulement de la visiter pendant les jours de recueillement qu'elle devait consacrer à la retraite et à la prière; mais encore d'aller célébrer la messe dans sa chambre, d'unir ses prières à celles du prince, et de lui donner la sainte communion. Ce qu'il fit en effet au jour et heure indiqués par le prince, c'est-à-dire, à huit heures du matin du 25 juillet, fête de Saint-Jacques-le-Majeur, apôtre, et patron de la sœur Clotilde.

Ce fut pendant ce saint Sacrifice que la guérison s'opéra.

Mgr. l'Archevêque en était à peine à l'évangile de la messe quand la malade, qui avait continué d'éprouver jusque là ses souffrances ordinaires, sentit comme un baume qui se répandait sur toute la partie souffrante depuis la hanche jusqu'au pied une douce et agréable chaleur ; elle commença dès - lors à croire qu'elle pourrait se lever pour aller recevoir la sainte communion au pied de l'autel ; mais elle repoussait encore cette pensée par la crainte que ce ne fût une illusion de sa confiance. Cependant à l'élévation son pied se redressa de lui-même ; tout ce qui restait encore de douleurs disparut , les articulations du pied et du genou devinrent libres , et la malade , se sentant pressée intérieurement de se lever et de voler au-devant de J. C. , ne balança plus à s'élancer de sa chaise longue. Aussitôt un cri général d'admiration et de reconnaissance se fait entendre , deux religieuses se précipitent pour soutenir la malade ; elles lui donnent le bras et la conduisent au pied de l'autel où elle se prosterne sur ses deux genoux sans éprouver la moindre douleur. Elle reçoit la sainte communion avec une foi et une ferveur inexprimables, et ramenée sur sa chaise longue , elle attend que Mgr. l'Archevêque soit descendu de l'autel pour lui raconter, avec le plus vif sentiment de bonheur et de reconnaissance, ce qu'elle a éprouvé pendant le saint Sacrifice.

Mgr. l'Archevêque , après une courte exhortation sur les grâces qu'elle devait rendre à Dieu , lui permit la communion journalière pendant huit jours , et lui promit d'aller encore le jour de l'octave lui dire la sainte messe et la communier.

Depuis , la sœur Clotilde a été toujours de mieux en mieux : elle entend tous les jours la messe à genoux , se lève et marche , s'agenouille

toute seule , elle n'éprouve plus qu'une faiblesse qui est le résultat nécessaire de la privation d'exercice et de mouvement , et d'une longue diète pendant onze mois.

ANNE-ANTOINE-JULES DE CLERMONT-
TONNERRE , *par la miséricorde de Dieu et l'autorité du Saint-Siège Apostolique, Archevêque de Toulouse, pair de France,*

Vu les pièces relatives à la guérison subite et extraordinaire de la sœur Clotilde , religieuse dans le couvent des Bénédictines de cette ville , nous avons nommé et nommons MM. Laroque et Campardon , nos vicaires-généraux , à l'effet d'informer sur tous les faits et circonstances de cette guérison.

Donné à Toulouse, en notre palais archiépiscopal, le 19 septembre 1822.

† A.-J. , Archevêque de Toulouse
pair de France.

Par mandement de Monseigneur l'Archevêque
de Toulouse, pair de France ,

LANNELUC , *secrétaire-général,*
Chanoine honoraire.

L'AN mil huit cent vingt-deux et le vingt-cinquième jour du mois de septembre , nous soussignés Antoine Laroque , doyen de la faculté de théologie de Toulouse et chanoine de l'église métropolitaine , et Jean Campardon , chanoine honoraire et ci-devant curé de la paroisse Saint-Nicolas en cette ville , vicaires-généraux de Monseigneur l'Archevêque de Toulouse , commissaires nommés par ordonnance de mondit seigneur Archevêque , en date du dix-neuf du

présent mois, à l'effet d'informer sur tous les faits et circonstances de la guérison subite et extraordinaire de madame Adélaïde Vaysse, religieuse dans la communauté des Bénédictines de cette ville, sous le nom de sœur Sainte - Clotilde, âgée de vingt-trois ans, assisté du sieur François-Adélaïde-Adolphe Lannéluc, chanoine honoraire et secrétaire-général de l'archevêché de Toulouse, nous sommes transportés au parloir dudit convent aux fins de la susdite commission, et après avoir invoqué les lumières du Saint-Esprit, nous avons fait appeler la sœur Sainte-Clotilde qui a comparu devant nous, et qui requise de faire le serment nécessaire en cette circonstance, la main sur les saints Evangiles, a dit : Je jure de dire la vérité, toute la vérité et rien que la vérité.

Après quoi interrogée par nous, 1^o sur l'origine, les progrès et les autres circonstances de la maladie dont elle a été guérie, elle a dit :

Le 2 septembre 1821, je me heurtai, par inadvertance, contre un seau plein d'eau à la cheville du pied droit ; je ne fis pas d'abord une grande attention à cet accident ; mais quelques jours après j'éprouvai, à l'endroit de la contusion et dans tout le pied, des douleurs violentes accompagnées d'enflure ; la douleur et l'enflure ne tardèrent pas à s'étendre et gagnèrent jusqu'à la hanche. Mon pied se tordit de manière que la pointe était tournée en dedans et le talon en dehors : toute la partie malade se trouva dans une immobilité si absolue que je croyais avoir en sa place une barre de fer, et j'en éprouvais en effet la roideur et la pesanteur ; j'y éprouvais aussi continuellement un froid glacial, qu'on ne pouvait adoucir qu'en m'appliquant au pied un fer rougi qu'on enfermait dans un caisson de bois fait exprès ; je ne recevais aucun soulagement des moyens ordinaires que l'on employait pour me réchauffer : cependant le siège principal de la douleur

était au genou ; la jambe paraissait morte , sa couleur était cadavéreuse , et l'on observa que pendant toute la durée de la maladie les ongles du pied ne prirent aucun accroissement ; ils n'ont recommencé à croître que depuis ma guérison ; quand le temps était humide les douleurs étaient continuelles ; mais lorsqu'il était sec je n'éprouvais que de fréquens élancemens d'une extrême violence ; lorsqu'on me transportait du lit à la chaise longue j'éprouvais des douleurs si cruelles , soit par l'effet de la pesanteur de ma jambe , soit par le plus léger attouchement , que je ne pouvais m'empêcher de jeter les cris les plus perçans ; dans ce triste état je n'avais plus d'appétit et ne pouvais supporter aucun aliment solide : j'avais aussi perdu le sommeil , et si quelquefois je commençais à m'endormir , j'étais bientôt réveillée par la douleur : c'est dans une situation si déplorable que j'ai passé près de onze mois.

2.^o Interrogée sur les moyens employés pour lui procurer la guérison par les secours de l'art , a répondu :

Dès le commencement de la maladie je priai la mère supérieure d'appeler les secours de la charité de la paroisse Saint-Sernin , qui employèrent avec le plus grand zèle et la plus tendre affection , les cataplasmes émoulliens , les frictions et les linimens ; mais les remèdes n'ayant produit aucun effet favorable , on appela M. Soulage fils , docteur en médecine , dont les soins et les remèdes furent également sans succès ; alors on appela successivement MM. Soulage père , Viguerie , Teillier , Laffont-Gouzy et Amiel , tous docteurs en médecine ou en chirurgie , et jouissant dans cette ville d'une haute réputation. Mais malgré les talens et les lumières de ces messieurs , ma situation ne s'améliora pas et le mal continua ses ravages : en voyant cette obstination si constante de la maladie contre les secours de l'art , je désirais de tout mon cœur

de savoir si les médecins la regardaient comme incurable, mais je n'osais leur demander cette explication. M. Soulages père, qui me donnait ses soins depuis plus long-temps, fut le seul que je me hasardai d'interroger là dessus : il me répondit, en montrant le Crucifix que j'avais sur mes genoux, *voilà le maître*, et levant les mains au ciel, il ajouta : *voilà celui qui vous guérira. C'est*, lui dis-je, *la réponse que je désirais de vous.*

Depuis ma guérison, M. Teillier, qui m'en félicitait, me dit : J'aurais bien pu espérer de vous procurer à la longue quelque soulagement, mais non de vous amener à l'état de guérison où je vous vois. Je n'ai pu savoir des autres messieurs ce qu'ils pensaient à ce sujet.

3.^o Interrogée comment et par quels moyens elle avait obtenu sa guérison, a répondu :

Une personne pieuse et sincèrement touchée de ma triste situation, m'inspira de recourir aux prières de ce prince de Hohenlohe, dont la renommée publie l'éminente piété, les vertus sacerdotales et l'efficacité de son intercession pour les malades; en conséquence, je priai Monseigneur l'Archevêque de Toulouse de lui écrire pour me recommander à ses prières, et je le suppliai en même-temps d'unir les siennes à celles du prince. Monseigneur l'Archevêque daigna m'accorder la faveur que je sollicitais, et ayant écrit au prince, il en reçut bientôt, à mon adresse, une lettre dont voici la teneur :

« Le 25 du mois de juillet, à huit heures, je dirai,
 » conformément à votre demande, pour votre guérison, mes
 » prières; joignez-y à la même heure, après avoir confessé
 » et communié, les vôtres avec cette ferveur évangélique et
 » cette confiance plénière et continuée que nous devons à notre
 » rédempteur Jésus-Christ. Excitez au fond de votre cœur les
 » vertus divines d'un vrai repentir, d'un amour chrétien, d'une
 » croyance sans bornes d'être exaucée, et d'une résolution
 » inébranlable de mener une vie exemplaire, afin de vous
 » maintenir en état de grâce. »

Quand Mgr. l'Archevêque me communiqua cette lettre du prince, je fus si frappée de voir que le 25 juillet avait été fixé pour le jour des prières, que je m'écriai avec transport : *Ah ! c'est le jour de la fête de mon saint patron ; que ne dois-je pas espérer, j'ai un intercesseur de plus dans le ciel !* Mgr. l'Archevêque me prescrivit alors de me mettre en retraite jusqu'au 25 juillet, et me promit de venir lui-même ce jour-là dire la sainte messe dans l'infirmierie où j'étais, et de me donner la sainte communion ; il me donna en même-temps les avis les plus utiles et les plus dignes de sa piété. Je me conformai en tout point à ce que Mgr. l'Archevêque m'avait prescrit, et chaque jour, pendant la retraite, à huit heures du matin, j'éprouvais un sentiment que je ne saurais définir, qui me soulageait momentanément dans mes douleurs et fortifiait l'espérance que j'avais de guérir. Cependant la veille du jour fixé et la nuit qui le précéda immédiatement, je ressentais des douleurs si extraordinaires que ma confiance en eût été ébranlée, si Dieu ne m'avait soutenue par sa grâce ; en sorte que malgré ce redoublement de souffrance, je ne laissai pas de dire à la sœur infirmière, qui me mettait au lit, que c'était pour la dernière fois qu'elle me rendait ce service.

Monseigneur l'Archevêque étant venu le lendemain célébrer les saints mystères, il en était à peine à l'évangile que je sentis un commencement de mobilité, en sorte que mon pied se souleva un instant, mais retomba presque aussitôt dans son premier état. Ce ne fut qu'aux approches de la consécration que je me sentis délivrée de toute douleur, que mon pied se redressa entièrement, que toute la partie malade reprit sa chaleur naturelle et sa flexibilité ; mais au moment même de l'élévation, je me sentis trois fois différentes pressée par une voix intérieure de me lever ; je résis-

tais cependant, dans la crainte que ce ne fût une illusion de ma confiance; mais enfin n'étant plus maîtresse de résister à cette impulsion intérieure, j'appelai la mère prieure qui était près de moi pour la prier de faire venir la sœur infirmière, du secours de laquelle je croyais encore avoir besoin; mais avant que la sœur n'arrivât, j'étais déjà descendue de la chaise longue en m'écriant : *Dieu soit béni!* et je me rendis au pied de l'autel, où je m'agenouillai sur les deux genoux, quoique j'eusse encore la jambe malade comprimée de tout l'appareil dont on avait coutume de l'entourer pendant la maladie. Je reçus la sainte communion ainsi agenouillée et je demurai dans cette position sans éprouver la moindre douleur jusqu'à ce que toute la communauté eut été communie. Si vous m'interrogez sur ce qui se passait alors dans mon âme, il me serait impossible de vous le faire comprendre.

4.^o Interrogée enfin s'il lui reste encore quelque suite de sa maladie, a répondu :

Il ne me reste qu'un peu de faiblesse que j'éprouve dans tout mon corps par l'effet inévitable de ma longue inaction et de ma longue diète; cette faiblesse ne tient à aucune affection locale ni particulière à la partie qui fut malade, et si mon pied droit est encore légèrement enflé, le pied gauche qui fut toujours sain ne l'est pas moins; d'ailleurs, je sens la faiblesse diminuer de jour en jour; chaque jour je me sens plus forte et plus agile pour marcher, descendre au chœur et suivre certains exercices de la communauté, en attendant qu'on me permette de les suivre tous, conformément à mon grand désir et au sentiment que Dieu me donne de ma force. Daigne ce Dieu de toute bonté me le conserver et l'augmenter, afin que je puisse le servir et le glorifier tous les jours de ma vie avec la fidélité et le zèle que doivent

m'inspirer les grands bienfaits dont il ma comblée toute indigne que j'en étais.

Lecture à elle faite du présent interrogatoire, a répondu qu'il contient vérité, qu'elle y persiste et persistera toujours, et a signé avec nous.

*Sœur SAINTE-CLOTILDE, religieuse bénédictine ;
LAROQUE, commissaire ; CAMPARDON, commis-
saire ; LANNÉLUC, secrétaire-général, chanoine
honoraire.*

L'an mil huit cent vingt-deux, et le vingt-sixième jour du mois de septembre, nous commissaires, continuant l'enquête commencée le jour d'hier, nous étant rendus au parloir dudit couvent des dames Bénédictines, a comparu devant nous madame Sainte-Sophie, supérieure de cette communauté, qui, après avoir fait serment sur les saints-évangiles de dire la vérité, toute la vérité, et rien que la vérité, interrogée par nous si elle atteste la vérité des faits énoncés dans l'interrogatoire de la sœur Sainte-Clotilde dont lecture lui a été faite, a répondu :

1.^o Je ne puis attester les faits concernant ce que la sœur Sainte-Clotilde dit s'être passé dans son âme dans les différentes situations où elle s'est trouvée, mais quant aux faits extérieurs, concernant l'histoire de la maladie, du traitement, de la guérison, et des suites qui en sont restées, je les atteste comme en ayant été témoin, et comme étant d'ailleurs de notoriété publique dans la communauté.

2.^o Je crois important d'observer, relativement au traitement de la maladie, que depuis près de trois mois, les médecins avaient cessé de visiter la malade et de lui prescrire les remèdes, et que par leurs réponses aux différentes questions que je leur ai faites en diverses circonstances, sur l'état de la malade, ils donnaient clairement à entendre que si sa maladie n'était pas incurable, elle

était du moins d'une très difficile guérison, et qu'ils étaient fort embarrassés sur les moyens de l'obtenir.

3.° La malade n'ayant pas parlé dans son interrogatoire de l'impression qu'éprouva la communauté quand on la vit descendre de la chaise longue et s'avancer vers l'autel, je crois également important d'ajouter ce qui se passa à cet égard. J'étais à côté de la chaise longue où la malade était étendue, lorsqu'au moment de l'élévation, je sentis qu'elle me frappait sur l'épaule, en me disant d'appeler une sœur pour l'aider à aller à l'autel; au même instant, je la vis se précipiter de la chaise longue, la jambe malade la première, et se diriger seule vers l'autel sans attendre le secours qu'elle avait demandé. Je me levai alors et courus à elle pour la soutenir, croyant qu'elle en avait besoin. Dans le même temps toute la communauté exprimait par ses larmes, ses sanglots et ses soupirs, l'allégresse dont elle était remplie et les sentimens d'admiration et de reconnaissance envers le Dieu qui seul opère de si grandes merveilles; les approches de la communion purent seules l'empêcher de se livrer aux autres démonstrations de contentement et de joie qui éclatèrent librement après la célébration des saints mystères.

Lecture à elle faite du présent interrogatoire, a répondu qu'il contient vérité, qu'elle y persiste et persistera toujours, et a signé avec nous.

Sœur SOPHIE, supérieure; LAROQUE, commissaire; CAMPARDON, commissaire; LANNELUC, secrétaire général, chanoine honoraire.

Le même jour, à quatre heure de relevée, nous commissaires, nous étant encore transportés au parloir du susdit monastère, ont comparu devant nous, madame Saint-Benoit, sous prieure de la communauté, et madame Saint-Martin, maîtresse des pensionnaires, lesquelles, après avoir fait

serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité, et après avoir entendu la lecture des dépositions de la sœur Sainte-Clotilde, et de la mère supérieure, interrogées par nous, si elles attestent la vérité des faits énoncés dans l'une et dans l'autre, ont répondu successivement, qu'elles attestent les faits énoncés dans la déposition de la sœur Sainte-Clotilde, avec les restrictions énoncées par la mère supérieure, et qu'elles attestent de plus tout ce que ladite mère supérieure a ajouté à la même déclaration.

Lecture à elles faite du présent interrogatoire, ont répondu qu'il contient vérité, qu'elles y persistent et persisteront toujours, et ont signé avec nous.

Sœur SAINT-BENOIT, sous-prieure ; SAINT-MARTIN ; LAROQUE, commissaire ; CAMPARDON, commissaire ; LANNELUC, secrétaire général, chanoine honoraire.

Immédiatement après, ont comparu sœur Catherine-Delphine Roques, supérieure de la maison des filles de la charité de la paroisse de Saint-Sernin, et sœur Marie-Barbe Pitolet, de la même communauté, qui, après avoir fait serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité, interrogées par nous si elles attestent les faits énoncés dans les précédentes dépositions, dont lecture leur a été faite, ont successivement déclaré les attester avec les mêmes restrictions et additions, comme en ayant été témoins. Mais la sœur Catherine-Delphine Roques a déclaré ne pouvoir attester les faits concernant la guérison, parce qu'elle n'était pas présente à la messe, quoiqu'elle n'ait là dessus aucun doute, en ayant été instruite par la relation qui lui en a été faite par plusieurs sœurs de sa communauté qui en furent témoins.

Lecture à elles faite du présent interrogatoire,

ont répondu qu'il contient vérité, qu'elles y persistent et persisteront toujours, et ont signé avec nous.

Sœur ROQUES, supérieure des filles de la charité, paroisse Saint - Sernin ; sœur Marie - Barbe PITOLET ; LAROQUE, commissaire ; CAMPARDON, commissaire ; LANNELUC, secrétaire-général, chanoine honoraire.

Immédiatement, a comparu sœur Magdelène, converse dans le même monastère ; laquelle, après avoir prêté serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité, lecture à elle faite de la déposition de la sœur Sainte-Clotilde, a dit qu'en sa qualité d'infirmière, étant chargée spécialement de servir la sœur Sainte - Clotilde dans sa maladie, elle a été témoin des faits contenus dans la déposition de ladite sœur et qu'elle les atteste comme vrais.

Lecture à elle faite de la présente déposition, a déclaré qu'elle contient vérité, qu'elle y persiste et persistera toujours, et a signé avec nous.

Sœur MAGDELÈNE ; LAROQUE, commissaire ; CAMPARDON, commissaire.

Immédiatement, a comparu Françoise Gissot, tourière audit monastère, laquelle, après le serment préalable, a dit qu'elle avait été de service auprès de la sœur Sainte-Clotilde la veille du jour de sa guérison, et qu'elle se souvient que la malade éprouva des douleurs extraordinaires, et que malgré ces douleurs, lorsqu'elle la mit au lit, elle lui dit qu'elle ne perdait pas la confiance qu'elle avait de guérir, et qu'elle espérait bien que ce serait la dernière fois qu'elle lui rendrait ce service.

Lecture à elle faite de la présente déposition, elle a déclaré qu'elle contient vérité, qu'elle y persiste et persistera toujours, et, requise par

nous de signer, a déclaré ne savoir, et ayons signé.
 LAROQUE, *commissaire*; CAMPARDON, *commissaire*; LANNÉLUC, *secrétaire-général*, *chanoine honoraire*.

Immédiatement, a comparu M. Jean - Marie Cornac, prêtre, docteur en droit canonique, chanoine honoraire de la métropole, official diocésain et aumônier du monastère de Sainte-Scolastique de l'ordre des Bénédictines en cette ville, lequel a dit : J'atteste sur mon honneur et conscience la vérité des faits suivans : l'accident qui avait rendu infirme et hors d'espoir de toute guérison la sœur Sainte-Clotilde, religieuse de chœur du monastère des dames Bénédictines de Toulouse, arriva le 2 septembre 1821. Quelques jours après, les douleurs qu'elle éprouvait à la jambe blessée furent si violentes, qu'elle fut obligée de demeurer dans son lit sans pouvoir se remuer. Il fallait trois personnes pour la transporter de son lit sur une chaise longue, et de la chaise longue à son lit; elle souffrait, dans ce pénible transport, les douleurs les plus aiguës, jusqu'à lui faire jeter les hauts cris; elle a demeuré dans ce malheureux état l'espace de onze mois, elle a été visitée et soignée par les plus fameux médecins et chirurgiens de la ville; on lui a fait beaucoup de remèdes, mais toujours sans aucun succès: je l'ai vue plusieurs fois pendant sa maladie, lui ayant porté le bon Dieu assez souvent; je ne manquais pas de lui demander comment elle se trouvait, elle m'a toujours répondu qu'elle était dans le même état et qu'elle n'éprouvait aucun soulagement; n'espérant plus de guérir par les moyens ordinaires, elle mit toute sa confiance en Dieu. Mgr. l'Archevêque, qui venait assez souvent au couvent, fut invité par la mère prieure à aller voir la malade, ce que Sa Grandeur fit avec empressement. Dans la seconde ou

troisième visite, la malade qui voyait le tendre et vif intérêt que Monseigneur prenait à sa triste situation, lui ouvrit son cœur et lui exposa que n'attendant plus aucun soulagement de la part des hommes, elle mettait toute sa confiance en Dieu et en ses saints; qu'elle avait entendu parler du prince de Hohenlohe qui avait opéré plusieurs guérisons miraculeuses, et lui témoigna le désir qu'elle avait d'avoir recours à sa puissante intercession; elle pria Sa Grandeur de vouloir exposer au prince son triste état et l'engager à vouloir demander à Dieu sa guérison. Monseigneur, dont la charité est sans bornes, lui accorda cette insigne faveur, et le prince répondit à la malade par la voie de Monseigneur. J'ai lu sa lettre. Il fixa, pour le jour des prières à faire, le 25 juillet, jour de saint Jacques, patron de l'infirme. Le prince devait ce jour-là faire ses prières pour elle à huit heures précises du matin, en lui recommandant d'unir les siennes à la même heure et à la même intention. Mgr. l'Archevêque, toujours plein de bonté, s'offrit à venir dire ce jour-là et à cette heure la sainte messe; il se rendit en effet le jour fixé, au monastère, il monta à l'infirmerie où était la malade, il commença la messe à huit heures sonnantes, en présence de toute la communauté, de toutes les pensionnaires et de plusieurs sœurs de la charité, qui avaient soigné la malade: mon frère, son confesseur, était près d'elle; j'assistai Monseigneur pendant toute la cérémonie, ainsi que M. son aumônier. J'entendis du bruit au moment de la consécration, je me tournai; quel ne fut pas mon étonnement de voir la malade se lever toute seule de la chaise longue en disant: Dieu soit loué! et venir auprès de l'autel où elle demeura à genoux plus de vingt minutes. Tous les assistans versaient des larmes de joie, de reconnaissance et d'attendrissement. Monseigneur se

tournant pour donner la communion fut très-surpris de voir la malade si près de lui , il me dit : Pourquoi l'a-t-on tracassée et ne l'a-t-on pas laissée sur la chaise ? Je lui répondis extrêmement ému : Monseigneur , personne ne l'a menée , elle est venue seule. Monseigneur s'approche d'elle , lui fait une courte mais touchante exhortation , et la communique ; il donna ensuite la communion à plus de soixante personnes. Après la communion , la malade se leva et revint à sa première place. Monseigneur , après la messe , lui fit une nouvelle exhortation et permit qu'on dit à l'infirmerie la sainte messe pendant huit jours , et exhorta la malade à y faire la communion , ce qu'elle fit avec la plus grande piété et dévotion. Les premiers jours , elle fut à la sainte table en s'appuyant légèrement sur l'épaule d'une sœur converse ; le troisième et les jours suivans elle y fut seule et sans appui ; depuis elle va et vient dans la maison et le jardin , elle descend au chœur pour y recevoir la communion , et ne souffre plus ; sa jambe malade qui était entièrement contournée et comme morte , a repris son état naturel. Je m'estime heureux d'avoir été le témoin oculaire de ce prodige ; il ne s'effacera jamais de ma mémoire ; j'en bénirai le Seigneur tous les jours de ma vie.

Lecture à lui faite de la présente déposition , a déclaré qu'elle contient vérité , qu'il y persiste et persistera toujours , et a signé avec nous.

CORNAC , *chanoine honoraire et official diocésain ;*
 LAROQUE , *commissaire ;* CAMPARDON , *commissaire ;* LANNÉLUC , *secrétaire-général , chanoine honoraire.*

Immédiatement , a comparu M. Bertrand Cornac , docteur en droit canonique et chanoine honoraire de la métropole , lequel après avoir entendu la lecture de la présente déposition , et

interrogé par nous s'il atteste la vérité des faits qui y sont énoncés, a dit : J'adhère d'esprit et de cœur à tous les faits contenus dans le témoignage ci-dessus, comme en ayant été témoin oculaire ; j'ajoute qu'étant le confesseur de la malade, j'ai eu plus d'occasions que personne de la voir, soit pour la confesser, soit pour la communier, ou la consoler ; je l'ai trouvée toujours dans le même état et sans y apercevoir la moindre amélioration. Je regarde sa guérison si prompte et opérée précisément après la consécration, comme très-miraculeuse.

Lecture à lui faite de la présente déposition, a déclaré qu'elle contient vérité, qu'il y persiste et persistera toujours, et a signé avec nous.

CORNAC, *chanoine honoraire* ; LAROQUE, *commissaire* ; CAMPARDON, *commissaire* ; LANNELUC, *secrétaire-général, chanoine honoraire.*

Nous docteurs en médecine et chirurgie, sous-signés, déclarons et attestons ce qui suit :

Dans le mois de février 1822, madame la prieure du monastère des dames Bénédictines nous pria de soigner madame Sainte - Clotilde, religieuse (âgée de 23 ans et sujette à une affection spasmodique et convulsive), qui depuis le mois de septembre 1821 avait perdu l'usage du membre inférieur du côté droit, à la suite d'un coup reçu sur la partie inférieure externe de la jambe droite. Un médecin et un chirurgien, appelés de bonne heure, avaient traité, sans succès, madame Clotilde.

Un de nous (M. Amiel, professeur en chirurgie, et chirurgien-major de l'hôpital de la Grave), visita soigneusement le membre malade. Il était pris d'une roideur générale avec immobilité complète de toutes les articulations. Le genou très-enflé était le siège de fortes douleurs

qui s'étendaient jusqu'au-dessus de la hanche. Le pied, sensiblement tourné, avait la pointe en dedans et le talon en dehors. Tous les mouvemens que l'on cherchait à opérer suscitaient de vives douleurs : on observait aussi une légère enflure dans le membre précité ; enfin , la malade ne pouvait quitter le lit.

Au reste , il n'existait point de fièvre : l'appétit, la digestion et les fonctions utérines étaient en bon état.

Nous indiquâmes le traitement convenable , et deux d'entre nous (MM. Soulage et Amiel), continuèrent de voir la malade , qu'aucun remède ne put guérir ni même soulager. On cessa de la voir , et depuis cette époque il ne fut plus rien fait.

Dans la journée du 31 juillet de la présente année, madame la prieuré des dames Bénédictines nous fit appeler afin de constater l'état de madame Clotilde qui était guérie subitement dans la matinée du 25 juillet.

En conséquence, nous nous sommes rendus, le premier août, à neuf heures du matin, auprès de cette dame, et nous avons reconnu et constaté 1.° que l'extrémité inférieure droite jouit de sa rectitude, de sa flexibilité et de ses mouvemens naturels; 2.° que madame Clotilde marche librement à la faveur d'un léger appui dont ne peuvent se passer les malades qui, depuis long-temps, ont cessé de faire usage de leurs membres; 3.° que les souffrances ont disparu.

En foi de ce, à Toulouse, le 1.^{er} août 1822.

SOULAGE, LAFONT-GOUZI, AMIEL, *médecins.*

Je soussigné, docteur de la faculté de Montpellier, certifie avoir été appelé par madame Sainte-Clotilde, religieuse au monastère des dames Bénédictines. Sa maladie, que je ne pus caractériser, était survenue à la suite d'un coup

reçu sur le bas de la jambe droite. Le membre, depuis la hanche jusqu'au pied, était enflé, froid et si douloureux que le moindre effort pour le soulever était insupportable. Ce membre était roide, le pied était tourné, la pointe en dedans et le talon dehors ; les articulations ne permettaient aucun mouvement, autant par l'effet des douleurs que par la roideur, suite de l'immobilité. Cette visite date d'environ huit mois. Une seconde que je fis à la malade environ quinze jours après me fit reconnaître le même phénomène.

Le neuf du mois courant j'ai été appelé de nouveau, et j'ai reconnu que la malade jouit d'une bonne santé, qu'elle marche avec beaucoup de liberté, qu'elle pourrait à la rigueur se passer d'un appui. Le membre qui a été malade présente la même température que celui du côté opposé, le genou est très-libre, le pied est dans sa rectitude naturelle, le bas de la jambe est encore un peu enflé, mais celle du côté opposé l'est autant. Toutes douleurs ont disparu.

Toulouse, le 17 septembre 1822.

Ch. VIGUERIE.

Je soussigné, docteur en médecine de la faculté de Paris, déclare avoir été appelé dans le mois de février pour donner mes soins à madame Sainte-Clotilde, religieuse au monastère des dames Bénédictines. Sa maladie exactement comme la rapporte M. Viguerie, dans son certificat, me parut une maladie fort longue dont la guérison était douteuse, la nature du mal ne m'était pas parfaitement caractérisée ; ce qui me décida à engager les parens, qui m'y envoyaient à leurs frais, de suspendre mes visites.

Rappelé dans le mois d'août dernier, je l'ai trouvée dans l'état le plus satisfaisant, tel que le décrit le précédent certificat.

Toulouse, ce 18 septembre 1822.

TEILLIER, docteur-médecin de Paris.

NOUS ANNE-ANTOINE-JULES DE CLERMONT-TONNERRE, *par la miséricorde de Dieu et l'autorité du Saint-Siège Apostolique, Archevêque de Toulouse, pair de France,*

Considérant que l'ensemble des faits ci-dessus rapportés, bien et dûment constatés, dont nous avons été nous-mêmes le témoin, autorise à croire l'intervention extraordinaire et miraculeuse de la puissance divine dans la guérison subite de la sœur Clotilde, arrivée au jour et à l'heure indiqués par S. A. le prince de Hohenlohe;

Considérant en outre que la publication authentique de la relation de cette guérison, ainsi que des pièces justificatives qui l'accompagnent, ne peut que contribuer à l'édification des fidèles, ranimer leur foi et leur confiance en notre divin Sauveur et confondre les impies,

Nous avons ordonné et ordonnons que la relation de la guérison de la sœur Clotilde, notre ordonnance d'enquête, l'enquête juridique faite par deux de nos vicaires-généraux et les certificats des médecins seront imprimés et publiés.

A Toulouse, en notre palais archiépiscopal, le 15 octobre 1822.

† A.-J., Archevêque de Toulouse,
pair de France.

Par mandement de Monseigneur l'Archevêque
de Toulouse, pair de France,

LANNELUC, *secrétaire-général,
chanoine honoraire.*